

Distr.  
RESTREINTE



UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/12  
23 juin 1992

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Comité exécutif  
du Fonds multilatéral provisoire  
aux fins d'application du Protocole de Montréal

Sixième réunion  
Montréal, 27-28 février 1992

**RAPPORT DE LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL PROVISOIRE AUX FINS D'APPLICATION  
DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

## 1. INTRODUCTION

1. La sixième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral provisoire aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est tenue à Montréal les 27 et 28 février 1992. Elle était convoquée en application des décisions II/8 et II/8A adoptées à la deuxième réunion des Parties au Protocole de Montréal, tenue à Londres du 27 au 29 juin 1990 (UNEP/OzL.Pro/2/3).

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par le Président du Comité exécutif, M. J. Mateos (Mexique); celui-ci a déclaré que les renseignements scientifiques obtenus dernièrement sur la couche d'ozone confirmaient le besoin impératif d'accélérer l'application du Protocole de Montréal et il a souligné que toutes décisions que la prochaine réunion des Parties pourrait prendre à cet égard auraient des répercussions sur les travaux du Comité exécutif.

### B. Participation

3. Ont participé à la réunion des représentants des États suivants, en qualité de membres du Comité exécutif en application de la décision II/8 adoptée par les Parties à leur deuxième réunion:

- a) Parties non visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Japon et Pays-Bas;
- b) Parties visées au paragraphe 1 de l'Article 5 du Protocole : Egypte, Ghana, Jordanie, Malaisie, Mexique, Sri Lanka et Venezuela.

4. Conformément à la décision prise par le Comité exécutif à sa deuxième réunion, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Banque mondiale ont pris part à la réunion en qualité d'observateurs.

5. En application de la décision prise par le Comité exécutif à sa deuxième réunion, le Président du Bureau de la réunion des Parties au Protocole de Montréal a également assisté aux débats, à titre d'observateur.

6. Des représentants des Amis de la terre étaient aussi présents.

7. Le Comité exécutif a pris acte d'une lettre que le Consul général de la Fédération de Russie à Montréal avait adressée au Président, sous couvert de laquelle une note du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie annonçait que les personnes représentant l'Union des républiques socialistes soviétiques au Comité exécutif étaient habilitées à représenter

la Fédération de Russie au sein des différents organes du Fonds. Le Comité a décidé de transmettre cette communication à la réunion des Parties et il est convenu qu'à titre provisoire, en attendant la décision des Parties, la Fédération de Russie siègerait en qualité de membre au Comité exécutif.

### C. Adoption de l'ordre du jour

8. La réunion a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Rapport du Secrétariat du Fonds:

- a) Activités du Secrétariat
- b) Contributions au Fonds et décaissements

4. Agences d'exécution :

- a) Rapports d'activité au titre des programmes de travail de 1991
- b) Programmes de travail intégrés
  - i) du Programme des Nations Unies pour le développement
  - ii) du Programme des Nations Unies pour l'environnement
  - iii) de la Banque mondiale

5. Programmes de pays :

- a) Malaisie
- b) Mexique
- c) Equateur

6. Projet de lignes directrices pour la présentation des projets

7. Propositions de projets

- Malaisie
- Mexique
- Egypte
- Chine

8. Questions liées à la sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal

9. Date et lieu de la septième réunion du Comité exécutif
10. Questions diverses
11. Clôture de la réunion.

### III. QUESTIONS DE FONDS

#### Point 3 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat du Fonds

- a) Activités du Secrétariat
- b) Contributions au Fonds et décaissements

9. Le Chef du Secrétariat a présenté le rapport du Secrétariat du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/2).

10. Le représentant du PNUE a indiqué que le solde du Fonds s'élevait à 17 875 000 dollars E.-U.. Il a constaté avec regret que la moitié seulement des contributions promises avaient été versées et que, compte tenu des montants disponibles, le Comité exécutif aurait à décider, parmi les programmes dont il était saisi, lesquels pourraient être mis en oeuvre immédiatement et lesquels devraient attendre une exécution ultérieure.

11. Plusieurs membres ont exprimé leur inquiétude devant le fait que près de la moitié des pays ayant promis de contribuer n'avaient pas respecté leurs engagements et ils ont proposé que le Président écrive aux pays intéressés pour les inviter instamment à verser leurs contributions. Un membre a déclaré que les pays seraient plus portés à respecter leurs engagements s'ils voyaient le Fonds provisoire poser des gestes concrets contribuant à la diminution des ODS. Quelques membres ont déclaré que l'efficacité du fonctionnement du Fonds serait étudiée avec une grande attention, puisqu'il pourrait servir de modèle pour tous mécanismes financiers futurs.

12. Un membre a demandé que les documents destinés aux membres du Comité exécutif leur soient envoyés bien à l'avance des réunions.

13. Le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que les consultations se poursuivaient avec le Secrétariat sur la question des contributions en nature. De toute façon, il faudrait recalculer la contribution imputée à l'Union des républiques socialistes soviétiques, à la suite de la désintégration de l'Union soviétique et de la formation de nouveaux Etats indépendants. Le représentant a souligné les énormes difficultés auxquelles devaient faire face les pays qui composaient l'ancienne Union des républiques socialiste soviétiques et il a proposé l'établissement d'une nouvelle catégorie pour les pays dont l'économie est de nature transitoire.

14. Le Comité exécutif a pris note, avec satisfaction, du rapport du Secrétariat du Fonds et il a demandé instamment aux pays qui n'avaient pas encore honoré leurs engagements financiers de le faire dès que possible. Le Comité a demandé au Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral provisoire d'écrire directement aux pays intéressés. Il a chargé le Secrétariat de veiller à ce que les documents soient envoyés aux membres bien avant la tenue des réunions. Quant à la question d'établir une nouvelle catégorie pour les pays d'économie transitoire, il a estimé qu'elle devait être tranchée par la Réunion des Parties.

Point 4 de l'ordre du jour : Agences d'exécution

a) Rapports d'activité

15. Le représentant du PNUD a présenté le rapport d'activité de son organisation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/3/Add.1).

16. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le rapport d'activité de la Banque, qui figure en annexe au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/3.

17. Le représentant du PNUE a présenté le rapport d'activité figurant en annexe au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/3, ainsi que le rapport sur les ateliers du PNUE (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/Inf.3).

18. Vu la situation très grave concernant la couche d'ozone, plusieurs membres ont mis l'accent sur la nécessité d'accélérer la procédure d'approbation des projets. Un membre a déclaré qu'il faudrait non seulement que les agences d'exécution accélèrent les procédures, mais aussi que les gouvernements s'assurent que leurs voies de communication soient clairement définies.

19. Un membre a appelé l'attention sur le coût élevé des produits de remplacement des ODS et sur la nécessité d'assurer que les nouveaux systèmes ne menacent pas l'environnement. Un autre membre s'est déclaré déçu que les mesures de réduction des ODS n'aient pas porté fruit jusqu'ici et il a souligné que parallèlement à l'établissement des programmes de pays, il importait de mettre en oeuvre des projets ayant un effet immédiat sur la diminution des ODS. Un membre a souligné l'importance vitale des informations destinées à convaincre les industries de la nécessité d'apporter des changements et à proposer des technologies de rechange.

20. Le Comité exécutif a pris note, avec satisfaction, des efforts déployés par les agences d'exécution; il a néanmoins souligné la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre des projets pour obtenir un effet immédiat sur l'élimination des ODS. Le Comité a considéré que les études étaient certes nécessaires, mais qu'il fallait prendre d'ores et déjà des mesures concrètes.

b) Programmes de travail intégrés :

- i) du Programme des Nations Unies pour le développement
- ii) du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- iii) de la Banque Mondiale

21. Le Chef du Secrétariat a présenté les programmes de travail intégrés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/3), dont il a expliqué la genèse. Il a appelé l'attention sur la présentation du document, qui comprend une section générale, suivie d'une série de tableaux détaillés et de fiches d'information par pays préparés par le Secrétariat du Fonds, auxquels sont annexés les programmes de travail des agences d'exécution.

22. Les représentants des agences d'exécution ont présenté leurs programmes de travail respectifs publiés sous les cotes UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/3, Add. 1, Corrs. 1, 2 et 3.

23. En réponse aux questions, le représentant de la Banque mondiale a expliqué que conformément à l'accord conclu avec le Comité exécutif concernant les coûts administratifs, les dépenses raisonnables pouvaient être imputées et que celles-ci seraient naturellement plus élevées pendant les premières années d'un programme. Il a aussi indiqué que les intérêts obtenus sur les fonds déposés servaient à défrayer les coûts d'exécution des projets.

24. Ayant pris note avec satisfaction de la présentation des programmes de travail intégrés et souligné la nécessité d'en accélérer la mise en oeuvre, le Comité exécutif a adopté les programmes de travail des agences d'exécution, tels qu'ils étaient présentés.

25. Le Comité exécutif a décidé en outre d'allouer 2 754 395 dollars E.-U. au PNUD, 1 621 000 dollars au PNUE et 1 150 000 dollars à la Banque mondiale.

Point 5 de l'ordre du jour : Programmes de pays

- a) Malaisie
- b) Mexique
- c) Equateur

26. Le représentant de la Malaisie a présenté le programme de son pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/4).

27. Le Comité exécutif a approuvé le programme de pays de la Malaisie, en notant que puisque la majorité des projets proposés par le Gouvernement malaisien dépassait 500 000 dollars E.-U., des documents de projets distincts devraient être présentés au Comité exécutif pour examen et approbation.

28. Le représentant du Mexique a présenté le programme de son pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/5).

29. Le Comité exécutif a approuvé le programme de pays du Mexique, en notant que puisque la majorité des projets proposés par le Gouvernement mexicain dépassait 500 00 dollars E.-U., des documents de projets distincts devraient être soumis au Comité exécutif pour examen et approbation.

30. Le représentant du Ghana a annoncé que son pays envisageait de soumettre prochainement un programme de pays au Comité exécutif.

31. Donnant suite à la demande du Gouvernement équatorien, le Président a invité le représentant de l'Equateur à présenter le programme de son pays.

32. Le représentant de l'Equateur a présenté le programme de son pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/6/Rev.1), en soulignant l'engagement de son gouvernement à appliquer le plus tôt possible le Protocole de Montréal.

33. Un certain nombre de membres ont déclaré que le programme soumis par l'Equateur était excellent et méritait d'être appuyé.

34. Le Comité exécutif a noté avec regret que le programme lui avait été soumis trop tard pour pouvoir être examiné en détail. Néanmoins, il l'a approuvé, étant entendu que son approbation du programme global ne devait pas être interprétée comme une approbation tacite de chacun des différents projets qui le constituaient. En outre, le Comité exécutif a approuvé l'octroi de 400 000 dollars E.-U. pour permettre à l'Equateur de commencer les travaux; sur cette somme, 300 000 dollars E.-U. étaient destinés à l'exécution d'études de faisabilité sur les aérosols, tandis que le solde serait consacré à la réduction des CFC-11 dans la mousse utilisée par trois usines de fabrication de réfrigérateurs.

35. Le Comité exécutif a décidé de différer l'élément du programme qui concernait le renforcement des institutions, en attendant l'élaboration par le Secrétariat du Fonds d'un document traitant du renforcement des institutions dans les pays visés au paragraphe 1 de l'Article 5 et qui serait soumis à son examen lors de sa septième réunion.

#### Point 6 de l'ordre du jour : Projet de lignes directrices pour la présentation des projets

36. Le Chef du Secrétariat a présenté le projet de lignes directrices (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/7), en expliquant que l'objet de ce document était d'aider les pays à présenter leurs projets et de rationaliser la procédure.

37. Plusieurs membres ont proposé d'inclure dans le descriptif de projet une explication sur la façon dont le projet devait répondre aux critères régissant les surcoûts. Un membre était d'avis que la section relative au budget devrait montrer de quelle façon les divers titres budgétaires étaient fonctionnellement liés aux activités. Un autre membre a proposé l'inclusion d'un modèle à suivre par les pays. Un membre a exprimé l'avis que les agences d'exécution devraient indiquer les critères qu'elles appliquaient pour évaluer les projets.

38. Le Comité exécutif a pris note du projet de lignes directrices en demandant au Secrétariat d'en remanier le texte à la lumière des observations faites et de le lui soumettre à sa septième réunion.

Point 7 de l'ordre du jour : Propositions de projets

- Malaisie
- Mexique
- Egypte
- Chine

39. Le Chef du Secrétariat a présenté les propositions de projets de la Malaisie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/8).

40. Le représentant de la Malaisie, se référant au rapport de la Banque mondiale sur les projets de son pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/10), a déclaré que les surcoûts estimatifs établis par le consultant n'étaient pas justifiés et ne tenaient pas compte des circonstances locales. Il a aussi demandé à la Banque mondiale de préciser ce qu'elle entendait par surcoûts.

41. Le représentant de la Banque mondiale a répondu que toute économie découlant de l'exécution d'un projet devait être déduite des coûts d'investissement pour obtenir les surcoûts.

42. Le Président a rappelé que les surcoûts étaient définis dans l'Appendice I de l'Annexe IV au rapport de la deuxième réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro/2/3).

43. Un membre a dit que la liste indicative des catégories figurant dans l'Annexe IV en question n'était pas claire et qu'il faudrait demander aux Parties de donner une définition plus précise.

44. Le Comité exécutif a approuvé les propositions soumises par la Malaisie concernant d'une part, la conservation, le contrôle des fuites et le recyclage des CFC-12 et le projet de démonstration dans le secteur de la climatisation des automobiles, et d'autre part, l'entretien, la maintenance et le matériel de recharge d'extincteurs portatifs (halon 1211) et le projet de formation dans les secteurs d'utilisation des halons, projets qui représentaient respectivement 0,91 et 0,72 millions de dollars E.-U.

45. Le Chef du Secrétariat a présenté les propositions de projets du Mexique figurant dans l'Annexe III au Programme de travail de la Banque mondiale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/3).

46. Le Comité exécutif a confirmé l'octroi de 4 millions de dollars E.-U. pour l'exécution des propositions de projets du Mexique, montant qu'il avait approuvé provisoirement à sa cinquième réunion.

47. Le Chef du Secrétariat a présenté les propositions de projets de l'Egypte (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/9 et Corrs. 1 et 2).



48. Le représentant de l'Égypte a demandé que la déclaration du représentant de la Banque mondiale, reproduite ci-après, soit incluse dans le rapport :

"La Banque mondiale a souhaité prendre note, au nom de l'International Finance Corporation (IFC), du fait que la IFC était actionnaire de MCMC et qu'elle avait communiqué à la Banque les informations suivantes :

1. La IFC, en qualité d'actionnaire de MCMC, comprend que le coût total de la conversion des CFC-12 en HFC 134a sera défrayé par Whirlpool d'Italie;
2. que Whirlpool d'Italie est la source unique de conseils et de conceptions techniques pour ce projet de conversion et que si une autre source de conseils techniques était utilisée, les accords actuels de licences et de participation en qualité d'actionnaire seraient compromis."

49. Le représentant de l'Égypte a demandé d'autre part qu'aucune suite ne soit donnée à la proposition de projet relative à la conversion des compresseurs de réfrigération au HFC-123a par l'entreprise MISR Compressors Manufacturing Co., en attendant que son Gouvernement ait l'occasion de vérifier la déclaration du représentant de la Banque mondiale.

50. Le Comité exécutif a autorisé l'octroi de 1,5 million de dollars E.-U. pour permettre à l'Égypte de poursuivre les travaux de préparation et d'évaluation des trois autres propositions de projets.

51. Le représentant de la Banque mondiale a présenté les propositions de projet de la Chine, figurant en annexe à son programme de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/6/3), et comportant sept projets d'une valeur totale de 14,3 millions de dollars E.-U.

52. Le représentant du PNUD a expliqué que ces propositions de projets découlaient d'une mission menée conjointement en Chine par le PNUD et le Gouvernement de la Finlande, avec le concours de la Banque mondiale.

53. Plusieurs membres ont estimé que pour le moment, ces propositions de projets ne contenaient pas suffisamment de détails pour permettre une décision quelconque.

54. Après de plus amples débats, et compte tenu de la consommation élevée d'ODS en Chine et la nécessité d'accélérer leur élimination, le Comité exécutif est convenu d'autoriser l'octroi d'une avance de 6 millions de dollars E.-U. pour permettre le démarrage des propositions de projets de la Chine. Cette décision est sujette à la communication ultérieure de détails supplémentaires par la Banque mondiale.

55. Le Comité exécutif a souligné que son approbation d'avances de fonds à la Chine et à l'Égypte ne constituait pas un précédent.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions liées à la sixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal

56. A la demande du Chef du Secrétariat, le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à préparer des documents sur les questions ci-après, en vue de leur examen par le Comité exécutif et de leur communication au Groupe de travail à composition non limitée des Parties :

- i) définition supplémentaire des surcoûts;
- ii) principes directeurs pour l'évaluation des coûts des activités bilatérales et régionales;
- iii) possibilité d'accorder rétroactivement une assistance du Fonds;
- iv) le Fonds devrait-il financer des activités liées à des entreprises appartenant en totalité ou en partie à des corporations transnationales;
- v) le Fonds devrait-il financer des activités liées à des entreprises appartenant à des pays qui ne sont pas parties au Protocole de Montréal;
- vi) choix entre les prêts à taux préférentiels et les subventions;
- vii) ampleur que le Fonds devra prendre au cours des trois prochaines années.

Point 9 de l'ordre du jour : Date et lieu de la septième réunion du Comité exécutif

57. Le Comité a décidé de tenir sa septième réunion à Montréal du 23 au 26 juin 1992.

Point 10 de l'ordre du jour : Questions diverses

58. Le représentant de la Jordanie a demandé à la Banque mondiale ce qu'il en était du programme de pays préparé par la Banque pour la Jordanie. Il a demandé également au PNUD des renseignements concernant l'étude de faisabilité sur la désodorisation des gaz de pétrole liquéfiés en Jordanie.

59. Le représentant de la Banque mondiale a répondu que le programme de pays en question était achevé. Le représentant du PNUD a indiqué pour sa part que l'étude mentionnée était incluse dans le programme de travail du PNUD que le Comité exécutif a approuvé à la présente session.

60. Deux membres ont déclaré qu'il était nécessaire d'établir une procédure objective pour l'examen des projets d'une valeur supérieure à 500 000 dollars E.-U. D'après eux, les agences d'exécution pourraient en premier lieu présenter des projets, sur lesquels le Secrétariat donnerait son point de vue, et le Comité exécutif pourrait alors prendre une décision.

61. Le Chef du Secrétariat a expliqué que les projets n'étaient pas toujours présentés par des agences d'exécution et qu'il fallait donc établir des critères généraux pour l'approbation des projets par le Comité.

62. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Fonds d'élaborer un document sur les critères régissant l'approbation des projets, qu'il examinerait à sa septième réunion.

63. En raison du manque de temps, le Comité exécutif a décidé de reporter au début de sa septième réunion l'examen du rapport de la sixième réunion.

#### **IV. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

64. Après l'échange de civilités d'usage, le Président a déclaré close la sixième réunion du Comité exécutif.